



Newsletter # 10 | Mai 2018

Retour sur le séminaire du 1^{er} mai

Le Comité Régional a réuni le jour du 1^{er} mai, l'ensemble de son staff, pour :

- évaluer, analyser et tirer les enseignements de cette saison expérimentale
- créer des outils de traitement des données et d'aide à la décision
- construire les calendriers : de formation, de perfectionnement et de compétitions.

Cinquante dirigeants administratifs et techniciens se sont réunis pour produire la documentation, les calendriers et les conditions d'accompagnement des Clubs, dans le but de réussir la saison 2019.

Répertoire des structures d'accueil des compétitions



Le Comité Régional en collaboration avec les Clubs, lance la construction d'un Répertoire pour recenser les structures d'accueil des compétitions. Ainsi **chaque Club candidat à l'organisation d'une compétition doit, préalablement faire homologuer la structure qu'il souhaite utiliser. Puis il pourra se porter candidat en fonction des possibilités qui seront décrites dans le Répertoire.**

Le document complété doit être adressé à Martial GIGLIOLI par email : m.giglioli@auvergne-rhone-alpes-ffgym.fr, avant le dimanche **06 mai 2018 DERNIER DÉLAI.**

Attention : Les clubs qui n'auront pas répondu ne pourront pas organiser de compétitions interdépartementales ou régionales pour la saison 2018/2019. Ce répertoire sera actualisé chaque année à l'occasion de l'appel à candidatures.

Appel à candidatures pour les compétitions



Le Comité Régional a validé les étapes suivantes :

- **6 mai** : Date limite d'enregistrement des demandes d'homologation des structures
- **15 mai** : Appel à candidatures avec diffusion du calendrier compétitif et du Répertoire des structures homologuées pour accueillir des compétitions FFGym
- **8 juin** : **Date limite d'enregistrement des candidatures COL**
- **15 juin** : Attribution des organisations de compétitions aux COL, lors du Grand Prix Auvergne-Rhône-Alpes à Valence, par le Comité Directeur.

Forum technique le samedi 15 septembre

Les techniciens se mettront au service des Clubs le 15/09/18, pour les accompagner dans la découverte des nouveaux programmes compétitifs, des contenus, des sélections, des quotas, des passerelles, et de l'établissement des ordres de passages.



Attribution de l'organisation d'une compétition

En cas de demandes multiples pour une même compétition, le principe de prise de décision est le suivant :

- en premier rang, priorité au Club demandeur qui privilégie la seule Affiliation FFGym
- en second rang, priorité au Club demandeur qui aura fait preuve de solidarité et de respect, par sa présence à l'AG ou au Congrès du CAURAG
- en troisième rang, l'antériorité d'organisation.



Pass'Région

Le Pass'Région, dispositif ayant succédé à la Carte M'ra et à la Carte Jeunes Nouveau Monde, fête bientôt son 1er anniversaire !

En juin 2017, pas moins de 7 600 clubs sportifs de la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes avaient été sollicités pour adhérer à ce dispositif. A ce jour, 4 000 clubs ont répondu à l'appel, dont beaucoup d'entre vous, soyez-en remerciés !

Aussi, selon votre situation, merci de prendre note des informations suivantes :

- **Si vous êtes déjà partenaire du Pass'Région**, vous avez jusqu'au 31/05/2018 pour procéder à vos demandes de remboursement des licences sportives sur votre [Espace Partenaire](#) à la rubrique «transactions en ligne ». Passé cette date du 31/05/2018, les cartes que vous avez acceptées au titre de la campagne 2017/2018 ne seront pas remboursées par la Région.
- **Si vous n'êtes pas encore partenaire du Pass'Région**, nous vous invitons à effectuer votre demande de partenariat à la rubrique [Devenir Partenaire](#) du site Internet du Pass'Région, et ceci dans les meilleurs délais si vous souhaitez être remboursé avant le 31/05/2018 au titre de la campagne 2017/2018. La procédure de conventionnement est entièrement dématérialisée : la signature électronique est réalisée au moyen d'une authentification par envoi d'un SMS sur le téléphone portable du signataire. Avant de commencer la saisie de votre demande, veillez à bien vous munir du relevé d'identité bancaire de votre club au format pdf, jpg ou jpeg téléchargé depuis votre ordinateur.